

MISE AU CONCOURS

DE

TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES

ANNONCES ET INSERTIONS

PLACES

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco, et être accompagnées de certificats de bonnes vie et mœurs; et prénoms, leur domicile et leur lieu d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé au moment de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi fourniront les renseignements nécessaires.

| Branche de service S'adresser à : | Place vacante | Traitement Fr. | Délai d'inscrip- tion | Conditions d'admission |
|---|--|---|--------------------------------------|---|
| Département fédéral de l'intérieur. (Direction des constructions fédérales à Berne.) Palais du Parlement. | Concierge(apte à desservir le chauffage) dans un bâti- ment d'admini- stration. | 2200 à 3800 | 23 sep- tembre 1918 [2.] | Serrurier de métier, marié, 35 ans au plus. |
| Département de l'intérieur. (Service des eaux.) | 2 ingénieurs de 1 ^{re} classe. | 5200 à 6800 plus in- demnité de renchérisse- ment. | 15 sep- tembre 1918 [4....] | Jeunes ingénieurs ip- plômés, énergiques et ayant de l'initiative, versés dans les tra- vaux hydrauliques (forces hydrauliques). |
| Pour l'un d'eux la langue maternelle pour l'autre l'allemand. | | | | |
| Département militaire. (F- (Service de l'Etat-major général, sec- tion des forti- fications.) | Chef du bureau des cartes de tir pour forti- fications. | 5200 à 6500 | 16 sep- tembre 1918 [2..] | |

| Branche de service, s'adresser à | Place vacante | Traitement Fr. | Délai d'inscription | Conditions d'admission |
|--|--|--|-------------------------|--|
| (Service de l'Etat-major général, Section des fortifications.) | Secrétaire de chancellerie de 1 ^{re} classe du bureau des fortifications de St-Maurice. | 4200 à 5800 | 17 septembre 1918 [2..] | Expérience dans le service d'administration des fortifications et aptitude pour le service d'instruction des troupes de forteresse. |
| Entrée sitôt que possible. | | | | |
| Département des finances et des douanes. (Direction des douanes de Schaffhouse.) | Commis de caisse au bureau de Zurich G. V. | 3700 à 4600 | 7 septembre 1918 [2..] | Commis de 1 ^{re} classe, aux termes de l'art. 16 du règlement organique de l'administration des douanes du 12 juin 1911. |
| (Direction des douanes à Genève.) | Commis de contrôle à Genève-gare G. V. | 3700 à 4600 | 14 septembre 1918 [2..] | Commis de 1 ^{re} classe, aux termes de l'art. 16 du règlement organique de l'administration des douanes du 12 juin 1911. |
| Département de l'économie (Division de l'agriculture.) | Assistant de II ^e classe à l'établissement d'industrie laitière et de bactériologie, Liebefeld-Berne. | 3700 à 4800 plus les allocations de renchérissement | 20 septembre 1918 [2..] | Connaissances scientifiques spéciales. |
| (Division de l'agriculture.) | Assistant de III ^{me} classe à l'établissement fédéral de chimie agricole, Lausanne. | 3200 à 4300 plus les allocations de renchérissement. | 20 septembre 1918 [2..] | Connaissances scientifiques spéciales. |
| La place sera probablement repourvue par voie de promotion. | | | | |
| Chemins de fer fédéraux. (Direction générale, à Berne.) | Chef de bureau au service pour l'installation de la traction électrique. | 3500 à 5500 plus les allocations légales de renchérissement. | 15 septembre 1918 [2..] | Culture générale. Savoir l'allemand, le français et, si possible, l'italien. Habileté en matière de correspondance et de comptabilité. |
| Entrée en fonctions le plus tôt possible. | | | | |

Département des postes et des chemins de fer.

Administration des postes.

Dans les arrondissements.

1. Facteur de messagerie à Genève. S'adresser, d'ici au 21 septembre 1918, à la direction des postes de Genève.
 2. Commis de poste à Berne. } S'adresser, d'ici au 21 septembre 1918,
 3. Commis de poste à Thoune. } à la direction des postes de Berne.
 4. Commis de poste à Granges (Sol.). S'adresser, d'ici au 21 septembre 1918, à la direction des postes de Bâle.
 5. Commis de poste à Olten. S'adresser, d'ici au 21 septembre 1918, à la direction des postes de Bâle.
 6. Facteur de messagerie à Zurich. S'adresser, d'ici au 21 septembre 1918, à la direction des postes de Zurich.
 7. Facteur de lettres à Wädenswil. S'adresser, d'ici au 21 septembre 1918, à la direction des postes de Zurich.
 8. Commis de poste à St-Gall. S'adresser, d'ici au 21 septembre 1918, à la direction des postes de St-Gall.
 9. Commis de poste à Rapperswil (St-G.). S'adresser, d'ici au 21 septembre 1918, à la direction des postes de St-Gall.
-

Administration des télégraphes.

Dans les arrondissements.

1. Aide de I^{re} event. de II^e classe à la section « Chancellerie, registature et personnel » de la direction générale des télégraphes à Berne. S'adresser, d'ici au 21 septembre 1918, à la direction générale des télégraphes de Berne.
 2. Chef de bureau des télégraphes à Zoug. S'adresser, d'ici au 21 septembre 1918, à la direction des télégraphes de Zurich.
-

MISE AU CONCOURS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES ANNONCES ET INSERTIONS

| | |
|---------------------|------------------|
| In | Bundesblatt |
| Dans | Feuille fédérale |
| In | Foglio federale |
| Jahr | 1918 |
| Année | |
| Anno | |
| Band | 4 |
| Volume | |
| Volume | |
| Heft | 37 |
| Cahier | |
| Numero | |
| Geschäftsnummer | --- |
| Numéro d'affaire | |
| Numero dell'oggetto | |
| Datum | 11.09.1918 |
| Date | |
| Data | |
| Seite | 448-450 |
| Page | |
| Pagina | |
| Ref. No | 10 081 763 |

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.